

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2021

MODERNISATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 4110)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 51

présenté par

M. Dufrène, M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 11 et 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement, nous proposons de supprimer le principe de plafond d'autorisations des emplois. Notre groupe pense que ce dispositif a largement contribué à la détérioration des services publics, à l'externalisation de plus en plus poussée de l'externalisation à la sphère privée ainsi qu'à la dégradation de l'emploi public.